

## **DELIBERATION N°20100043 DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 10 mai 2010**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

#### **ETAIENT PRESENTS :**

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

#### **SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :**

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

#### **O B J E T :**

<b>VOIRIE COMMUNALE ET RURALE - PROGRAMME 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE</b>
---

## **M. VIAL GUY EXPOSE CE QUI SUIT :**

Le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) à travers un programme annuel financé selon le barème d'aide aux communes pour les travaux neufs.

Ce dernier est calculé en fonction du potentiel fiscal pondéré pour chaque commune et fait ressortir un taux de subvention variant entre 20 et 60 % du montant de la dépense subventionnable.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide à laquelle la commune peut prétendre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

### **DECIDE :**

- **de solliciter** auprès du Conseil général de la Loire, un financement pour la réalisation des travaux entrepris par la commune, en matière de voirie, au titre de l'année 2011.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 2 juin 2010  
Le maire,  
signé : Philippe KIZIRIAN